

Les menaces commerciales de Donald Trump sont vaines

Synthèse

Donald Trump a augmenté les droits de douane américains à un niveau inédit depuis près d'un siècle. Pourtant, il n'en a pas résulté de catastrophe économique pour le reste du monde et le solde commercial américain n'a pas sensiblement varié. La capacité de coercition du président américain par le biais des droits de douane est donc assez limitée, ce qui devrait nous inciter à ne pas accorder à ses menaces plus d'importances qu'elles n'en ont.

1. Une guerre commerciale toujours aussi erratique

Depuis son retour au pouvoir, Donald Trump a lancé une guerre commerciale marquée par une hausse historique des droits de douane, qui sont passés en moyenne de [2,7 % en janvier 2025 à 12 % en juillet 2026](#). Ce bond général des droits de douane a été marqué par une suite d'annonces absurdes et des revirements surprenants, allant de taxes imposées à des îles peuplées uniquement de [pingouins](#) à des variations de plus de 100 % des droits de douane envers la [Chine](#).

La légalité des droits de douane a également été contestée, ce qui a conduit la Cour suprême américaine à annuler certains droits de douane début 2026, et a obligé leur remboursement. Donald Trump a répliqué en instaurant d'autres taxes pour une durée de six mois qui arrivera à terme vendredi 24 juillet, ce qui devrait pousser le président américain à annoncer une [nouvelle salve de droits de douane](#).

Déjà, depuis plusieurs jours, Donald Trump a donné l'impression de vouloir intensifier sa guerre commerciale en annonçant de nouveaux droits de douane à la légalité et à la cohérence douteuses envers le Brésil et le Canada. Le président américain est allé jusqu'à menacer son voisin canadien de taxes supplémentaires à cause des [feux de forêt](#)...

2. Donald Trump a surtout souligné les limites de sa puissance

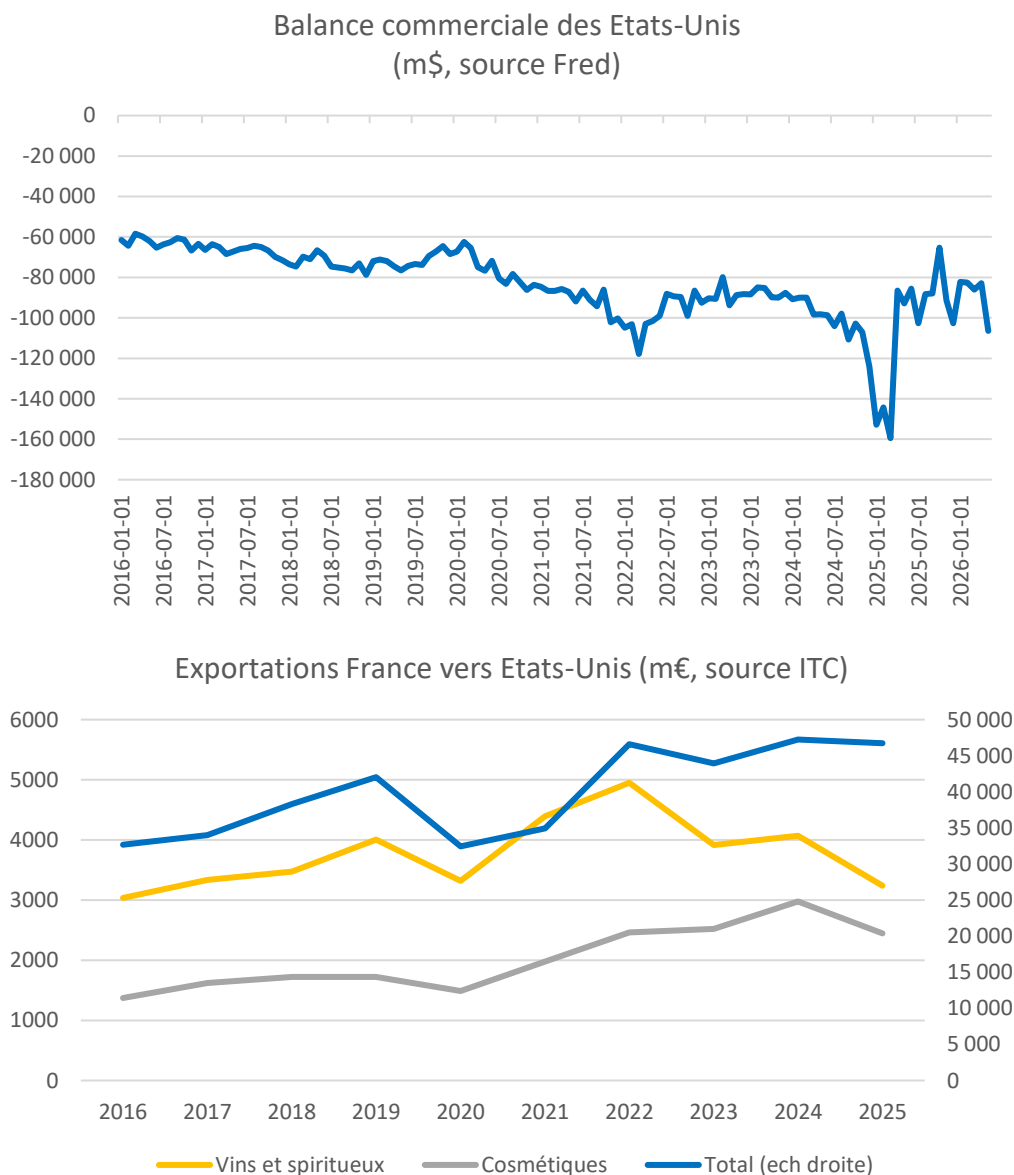
Depuis plus d'un an maintenant que Donald Trump a augmenté les droits de douane, il n'en a pas résulté de modification drastique des flux commerciaux.

Le déficit commercial américain ne s'est pas réduit, et il s'est même momentanément creusé juste avant l'instauration des nouveaux droits de douane. Ce résultat était attendu puisque le [théorème de symétrie de Lerner](#) nous enseigne qu'une taxe sur les importations équivaut à une taxe sur les exportations. Ainsi, les menaces de Donald Trump sont assez vaines car elles ne conduisent pas à une baisse de la demande adressée par les États-Unis au reste du monde.

Certes, la guerre commerciale américaine présente une menace pour certains pays ou certains secteurs. Par exemple, si les États-Unis représentent environ 15 % du total des importations mondiales, leur poids est bien plus élevé pour les pays frontaliers comme le Canada, dont plus des [deux tiers des exportations](#) sont destinés à son voisin du sud. Dans le cas français, si les exportations totales vers les États-Unis sont restées stables en 2025 à 47 milliards

d'euros, le secteur des cosmétiques et des vins et spiritueux ont connu une baisse de leurs exportations.

Ainsi, Donald Trump dispose certes d'un levier d'influence sur les autres pays en augmentant les droits de douane, mais la portée de cet instrument est limitée puisque les conséquences économiques pour les autres pays ne sont pas de nature à provoquer de crise violente. De plus, l'instrument des droits de douane est affaibli par des considérations juridiques (Donald Trump ne peut pas faire ce qu'il veut en la matière, même s'il essaie) et économiques, car la guerre commerciale a des impacts négatifs également pour l'économie américaine.



3. Le reste du monde ne doit pas s'affoler face à la menace d'une intensification de la guerre commerciale

Il peut être tentant, pour les autres pays, de s'empressement d'adopter la position la plus conciliante envers les États-Unis afin d'éviter de s'attirer les foudres de Donald Trump. Cette stratégie est cependant contestable car, d'une part, le caractère lunatique du président américain l'empêche de distinguer ses amis de ses ennemis et, d'autre part, les conséquences des droits de douane qu'il impose sont en réalité assez limitées.

Une guerre commerciale étant tout aussi préjudiciable à l'agresseur qu'à l'agressé, la bonne attitude face aux droits de douane américains n'est pas forcément la riposte mais plutôt l'indifférence. Une nouvelle salve de droits de douane peut certes être préjudiciable aux vignerons ou aux parfumeurs, mais ne fera pas plonger la France ou l'Europe en récession. Nul besoin non plus de s'empressement d'aller signer un « accord » commercial que Donald Trump déchirera à la première saute d'humeur.

Le président américain ayant surtout fait étalage des limites de sa puissance, la meilleure attitude est certainement celle consistant à ignorer ses foudres qui n'ont d'importance que celle que le reste du monde leur accorde.

22 juillet 2026

Sylvain Bersinger, économiste et
fondateur du cabinet Bersingéco

contact@bersingeco.fr

